

**OBJET COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

**LISTE DES CONTRIBUABLES A SOUMETTRE  
AU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES  
POUR DESIGNATION DES COMMISSAIRES**

---

En application des dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts il est institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs composée, pour les communes de plus de 2 000 habitants du maire ou de l'adjoint délégué qui en assure la présidence et de huit commissaires titulaires ainsi que de huit commissaires suppléants désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

En raison de la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts directs identique à celle du mandat du Conseil Municipal, il vous appartient, eu égard au renouvellement général récent du Conseil Municipal, de dresser une nouvelle liste de contribuables comportant seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants, liste devant répondre aux exigences de la loi. Les commissaires doivent en effet être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié hors de la commune.

Lorsque la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants doit être effectuée de manière à ce que les personnes respectivement, imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

**COMPETENCE DE LA COMMISSION**

La commission est compétente pour :

- dresser avec l'Administration la liste des locaux de référence retenus pour la détermination de la valeur locative des biens imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation ;
- déterminer la surface pondérée et établir les tarifs d'évaluation correspondants ;

## Rapport n°14/4-14

- procéder à l'évaluation des propriétés bâties pour l'assiette des mêmes taxes ;
- arrêter les tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formuler des observations et avis sur la liste annuelle des personnes assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ou sur les réclamations portant sur une question de fait relative à certains impôts directs locaux ;
- désigner deux de ses membres pour assister aux opérations d'expertise ordonnées par le président du tribunal administratif si la réclamation lui a été soumise ;
- recevoir communication, dans certains cas, des propositions de dégrèvements.

Dans ce contexte, je vous demande de vous prononcer sur la liste de contribuables ci-annexée à soumettre au Directeur Régional des Finances Publiques à l'effet de lui permettre de désigner les commissaires et leurs suppléants qui seront appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14414-1-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

  
Gilbert ANNETTE

OBJET COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

LISTE DES CONTRIBUABLES A SOUMETTRE  
AU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES  
POUR DESIGNATION DES COMMISSAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/4-14 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur FRANÇOISE Gérard, 5ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission (abstention de Monsieur VICTORIA René-Paul) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE

10 voix contre  
(dont 1 vote par procuration)

pour

Monsieur FUMA Sudel, Mme ANILHA Fernande,  
Messieurs VICTORIA René-Paul,  
LAGOURGUE Michel, HOARAU Serge,  
HUBERT Richenel, MOREL Jean-Jacques,  
Mesdames VITRY Faouzia  
et HO-SHING Cynthia

autres élus présents et mandatés

Adopte la liste des contribuables à proposer au Directeur Régional des Finances Publiques pour qu'il opère le choix définitif des Commissaires devant siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14414-2-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

Gilbert ANNETTE

# COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS DE SAINT-DENIS

(liste de présentation dressée par le Conseil Municipal)

1 / 2

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
LETANG Pascal 16 allée des Violettes 97490 Sainte-Clotilde	HUMBLLOT Bernard 5 rue d'Alsace 97400 Saint-Denis
NIRLO Jean-Marc 4 C résidence les Huttes de Bourbon 97417 Montagne	MOGNE-DAHO Sylvie Fabienne Résidence les Manguiers / Appartement 13 D 1 rue Eugène Descamps Moufia 97490 Sainte-Clotilde
CHEZE Cécile 21 bis route de Domenjod 97490 Sainte-Clotilde	HUET Eddy Résidence Arkéa Moufia 97490 Sainte-Clotilde
ALILI Henri 23 allée des Héliconias 97400 Saint-Denis	RABOUILLE Dominique 21 rue Sainte-Marie 97400 Saint-Denis
ANDAMAYE Jean-Luc 53 allée Ave Maria 97400 Saint-Denis	CARTOL Françoise 62 boulevard de la Source 97400 Saint-Denis
THIAW-KINE Lise 26 rue Général de Gaulle Brûlé 97400 Saint-Denis	BAILLIF Thérèse 61 boulevard Saint-François 97400 Saint-Denis
ASSABY Willy Les Oréades / Appartement 16 36 rue des Manguiers 97417 La Montagne	FRESSARD Jacqueline 41 allée des Rubis Bellepierre 97400 Saint-Denis
MULLA Halima 19 rue Joseph Ouvrier 97400 Saint-Denis	LESURE Jean-François 25 rue Jean Chatel 97400 Saint-Denis
BALCON Pierre 38 rue Sainte-Marie 97400 Saint-Denis	HOAREAU Frédérick 23 Cité des Jujubes Grand Canal Bretagne 97490 Sainte-Clotilde
KAJI Yacoub Résidence Gounod / Appartement 3 4 rue Charles Gounod 97400 Saint-Denis	GRONDIN David 14 E chemin de la Confiance Bretagne 97490 Sainte-Clotilde
PICOT Christelle 3 ruelle Beauvillain 97400 Saint-Denis	RAMASSAMY Yvrin Lingom 28 rue Antoine Roussin Bretagne 97490 Sainte-Clotilde
AVERSING Pierre-Michel 7 chemin des Acajous Moufia 97490 Sainte-Clotilde	OGNARD Gilbert 86 route Antide Boyer 97417 Montagne
TERRAL Jean Bernard 9 allée des Glaïeuls 97490 Sainte-Clotilde	WAGNER André 3 chemin Champac 97417 La Montagne

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14414-3-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

# COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS DE SAINT-DENIS

(liste de présentation dressée par le Conseil Municipal)

2/ 2

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
ARMAND Jackye Entrée Est / Appartement 68 Allée des Terrasses Montgaillard 97400 Saint-Denis	LE BIHAN Léone 5 bis chemin Lacaille Moufia 97490 Sainte-Clotilde
GRONDIN Gilbert Rue Léon Liancourt 97400 Saint-Denis	PADAVATAN Jean Patrick 33 chemin des Eucalyptus Piton Bois-de-Néfles 97490 Sainte-Clotilde

## Domicilié hors de la Commune

ASSABY Souresh  
367 rue Lebon  
97440 Saint-André

## Propriétaire de bois ou forêts

CLAIN Hilaire Joseph  
10 chemin des Epinards  
Bretagne  
97490 Sainte-Clotilde

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14414-3-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

  
Gilbert ANNETTE